

Secours Populaire Français Fédération du Morbihan

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Secours Populaire Français - Fédération du Morbihan

Association

Siège social : Adresse : 38 rue du Gaillec 56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération du Morbihan,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Secours Populaire Français - Fédération du Morbihan** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes annuels :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au niveau de la note « Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. »
- Les incidences de l'évolution de la méthode de valoriation du bénévolat exposées au niveau de la note « Valorisation des contributions volontaires en nature ».
- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

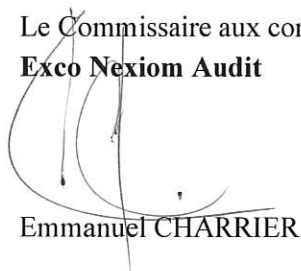
En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
Exco Nexiom Audit



Emmanuel CHARRIER



Bilan

Fédération du MORBIHAN - FED JR 056 0 00000 000079

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024	En Euros	Année 2025	Année 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	15 630	15 630
Immobilisations incorporelles	4 272	4 272	0	124	Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0	Ecart de réévaluation	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 272	4 272	0	124	Projet associatif et réserves	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0	Report à nouveau	612 176	512 017
Immobilisations corporelles	910 696	484 618	426 078	433 162	Excédent ou déficit de l'exercice	58 639	100 159
Terrains	0	0	0	0	Situation nette (sous-total)	686 445	627 806
Agencements et aménagements de terrains	83 079	68 154	14 925	16 919	Subventions d'investissement	42 492	31 901
Constructions	642 945	242 324	400 621	402 516	I. Fonds propres	728 937	659 708
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 977	30 499	7 478	7 626	Ecart de combinaison	0	0
Autres immobilisations corporelles:	146 695	143 640	3 055	6 102	II. Ecart de combinaison	0	0
Installations générales, agencements divers	264	264	0	0	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Matériel de transport	111 154	111 154	0	0	Fonds dédiés	111 745	144 479
Matériel de bureau et informatique	31 557	28 502	3 055	6 079	III. Fonds reportés et dédiés	111 745	144 479
Mobilier	3 720	3 720	0	23	Provisions pour risques	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0	Provisions pour charges	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	IV. Provisions	0	0
Immobilisations financières	1 000	0	1 000	1 000	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 924	47 016
Participations	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Prêts	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Autres	1 000	0	1 000	1 000	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 176	50 637
I. Actif immobilisé	915 968	488 890	427 078	434 286	Dettes des legs ou donations	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	17 816	9 743
Autres approvisionnements	0	0	0	0	Dettes sur immobilisations	0	2 073
Marchandises	0	0	0	0	Autres dettes (dont charges à payer)	220	976
Créances	72 717	0	72 717	54 017	Produits constatés d'avance	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	4 031	0	4 031	2 596	V. Dettes	59 136	110 444
Créances clients et comptes rattachés	10 425	0	10 425	2 408	VI. Ecart de conversion Passif	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	899 818	914 631
Autres créances (dont produits à recevoir)	57 484	0	57 484	49 012			
Charges constatées d'avance	776	0	776	0			
Valcours mobilières de placement et FNS	235 022	0	235 022	274 924			
Disponibilités	165 002	0	165 002	150 747			
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	657			
II. Actif circulant	472 740	0	472 740	480 344			
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 388 708	488 890	899 818	914 630			



Compte de résultat

Fédération du MORBIHAN - FED JR 056 0 00000 000079

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	7 501	5 894
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	409 498	426 611
Concours publics et subventions d'exploitation	57 036	67 763
Ressources liées à la générosité du public	218 607	222 792
<i>Dons manuels</i>	209 995	212 583
<i>Mécénats</i>	8 612	10 209
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	133 855	136 056
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	3 634
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	163 548	169 330
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	27 965	23 876
<i>Produits d'initiatives</i>	135 549	145 383
<i>Autres</i>	33	71
Utilisations des fonds dédiés	84 576	93 766
I - Produits d'activité	665 122	699 235
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	159 138	199 814
Variations de stock	0	0
Autres achats	18 942	33 419
Services extérieurs	41 587	47 932
Autres services extérieurs	49 684	48 585
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	69 519	53 060
Impôts, taxes et versements assimilés	9 223	9 298
Salaires	86 423	40 197

Compte de résultat

Cotisations sociales	31 908	15 090
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	35 800	32 576
- sur immobilisations	35 800	32 576
- sur immobilisations destinées à être cédées	0	0
- sur actif circulant	0	0
- pour risques et charges	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	61 647	8 455
Reports en fonds dédiés	51 842	107 986
II - Charges d'activité	615 714	596 413
Résultat d'activité	49 408	102 822
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	10 127	7 534
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	10 127	7 534
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	896	1 895
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	896	1 895
Résultat Financier	9 231	5 639
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	0
		5 557
		0
V - Produits exceptionnels	0	5 557
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	13 859
		0
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	13 859
Résultat Exceptionnel	0	- 8 302
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0

Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	675 249	712 326
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	616 610	612 166
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	58 639	100 159
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 060 914	792 757
Prestations en nature	16 835	26 853
Dons en nature	849 374	1 023 183
Total	1 927 122	1 842 793
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 060 914	792 757
Prestations en nature	16 835	26 853
Secours en nature	849 374	1 023 183
Total	1 927 122	1 842 793



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération du MORBIHAN
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	4
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	7
Méthode générale	7
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	8
Durée de l'exercice et date de clôture	9
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	9
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	10
Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	11
Subventions d'investissements	11
Fonds reportés sur legs et donations	11
Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	12
Provisions pour risques et charges	12
Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	12
Compte d'emplois des ressources	12
Evénements postérieurs à la clôture	13
IV. Informations complémentaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
Engagements hors bilan	14
V. Informations relatives au bilan	15
Actif	15
Passif	18
VI. Informations relatives au compte de résultat	21
Ventilation par nature des produits d'activités	21
Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	22
Effectif	23
Résultat exceptionnel	24
VII. Autres informations	24
Contributions volontaires en nature	24
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	26
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	26
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	29



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros

Exercice clos au 31 décembre 2025

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération du MORBIHAN

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

**Les antennes : 8**

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 2

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 1 368

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 268

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 3

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été fortement impacté par :

- Embauche d'une coordinatrice, Elodie MANSO à compter du 17/03/2025.
- Reprise d'organisation d'initiatives vacances sur la période estivale. Nouvel élan des solidarités Culture et loisirs qui génère une augmentation des Autres charges de 53 191 € par rapport à 2024, induite par ailleurs par une augmentation des subventions (DGSA) et reversements du SPF National (Fond CMB).
- Tenue du Congrès National à Lille : présence de 7 représentants du Morbihan
- Divers investissements ont été réalisés pour l'entretien du bâtiment rue du Gaillec à LORIENT à savoir des travaux d'électricité, de plomberie (mise au norme accès PMR...) et le remplacement du portail pour un coût total de 22 261 €

III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- ✓ Le bilan,
- ✓ Le compte de résultat,
- ✓ L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

· Référentiel comptable utilisé

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

· Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

· Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération du MORBIHAN sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 5 409 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », concernent des remboursements du SPF National et des participations aux repas des bénévoles pour un montant de 3 634 €.

- Sur l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes pour un montant de 4 407 € et présentés sur la ligne autres services extérieurs.

CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

· Valorisation des contributions volontaires en nature

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % + taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
784 671,30€	1 060 913,70€	276 242,40€

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- Les dons des particuliers
- Les dons des entreprises ou « mécénat »
- Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8%.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources



EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31/12/2025, il est à signaler :

- la réception du nouveau véhicule RENAULT Master - GH-551-QP de la Fédération. L'achat a été validée fin de l'exercice 2025, pour un coût de 27 600 €.
- La réalisation de la première phase de travaux de réfection de la toiture (réfection des chéneaux) du local sis 38 rue du Gaillec décidés fin 2025. Le montant de ces travaux s'élève à 15 474 €.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 0 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 979,81 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 64 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 3,96%
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 583,39 €.

4.3.2 Crédit-bail

Néant

4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

Néant

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance.
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En €uros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 272	0	0	4 272
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	4 272	0	0	4 272
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements de terrain	83 079	0	0	83 079
Constructions	618 179	24 766	0	642 945
Installations techniques, matériel et outillage industriel	34 943	3 034	0	37 977
Autres immobilisations corporelles:	145 903	4 125	3 333	146 695
<i>Installations générales, agencements divers</i>	264	0	0	264
<i>Matériel de transport</i>	111 154	0	0	111 154
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	30 765	4 125	3 333	31 557
<i>Mobilier</i>	3 720	0	0	3 720
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	882 104	31 924	3 333	910 696
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	1 000	0	0	1 000
Immobilisations financières (III)	1 000	0	0	1 000
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	887 376	31 924	3 333	915 968

Les mouvements des amortissements :

En €uros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement			0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit			0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles			4 148	127	3	4 272
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	4 148	127	3	4 272
Agencements et aménagements de terrain			66 160	2 194	200	68 154
Constructions			215 663	34 361	7 700	242 324
Installations techniques, matériel et outillage industriel			27 317	4 682	1 500	30 499
Autres immobilisations corporelles:			139 801	7 727	3 888	143 640
<i>Installations générales, agencements divers</i>			264	0	0	264
<i>Matériel de transport</i>			111 154	0	0	111 154
<i>Matériel de bureau et informatique</i>			24 686	7 701	3 884	28 502
<i>Mobilier</i>			3 697	26	3	3 720
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	448 942	48 964	13 288	484 618
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	453 090	49 090	13 290	488 890

L'état des stocks au 31/12/2025 :

En €uros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En €uros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 000	1 000	
Créances de l'actif circulant	71 941	71 941	
Charges constatées d'avance	776	776	
TOTAL	73 717	73 717	0

Etat des variations des dépréciations :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les produits à recevoir :

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	4 031
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	0
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	0
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	0
TOTAL	4 031

Les mouvements de trésorerie :

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	274 924	235 022
<i>Placements divers</i>	82	83
<i>OPCVM</i>	12 820	13 060
Fonds National de Solidarité	262 023	221 879
Comptes courants	137 483	162 485
Caisses	13 264	2 517
TOTAL	425 671	400 024

Le détail des charges constatées d'avance :

En €uros	Année 2025
Exploitation courante	776
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	776

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant

PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf 5.2.1)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En euros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	11 924	11 924		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 176	29 176		
Autres dettes	18 036	18 036		
Produits constatés d'avances	0	0		
TOTAL	59 136	59 1360	0	0

Dettes garanties par des sûretés réelles :

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Dettes 1		
Dettes 2		

Le détail des charges à payer :

En euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	11 881
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	8 888
Personnel	6 683
Sécurité sociale et organismes sociaux	2 205
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	0
Créditeurs divers	0
TOTAL	20 769

Le détail des produits constatés d'avance :

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	0
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	0

5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	15 630	0	0	0	0	0	0	15 630
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	512 017	100 159	0	0	0	0	0	612 176
Excédent ou déficit de l'exercice	100 159	-100 159	0	58 639	0	0	0	58 639
Situation nette	627 806	0	0	58 639	0	0	0	686 445
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	31 901			10 591		0		42 492
Provisions réglementées								
TOTAL	659 708	0	0	69 230	0	0	0	728 937

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En €uros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	8 564	14 933	4 318	19 179
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	49 722	23 722	49 722	23 722
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	86 192	13 187	30 535	68 844
TOTAL	144 479	51 842	84 576	111 745

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et " subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En Euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	7 501	5 894
Concours publics et subventions d'exploitations	57 036	67 763
Dons manuels	209 995	212 583
Mécénats	8 612	10 209
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	133 855	136 056
Reprises sur provision et transferts de charges	0	3 634
Utilisations des fonds dédiés	84 576	93 766
Participations des destinataires de la solidarité	27 965	23 876
Produits d'initiatives	135 549	145 383
Autres produits	33	71
TOTAL	665 122	699 235

Le détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » :

En Euros	Montant
PRODUITS :	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
CHARGES :	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL	0

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En euros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	16 000
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	8 500
Subventions départementales	28 785
Subventions communales	10 553
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	3 788
Subventions Publiques Diverses	0
Subventions emplois aidés	0
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
Quote-part de subventions virée au résultat	5 409
TOTAL	73 036

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025 - (VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	20,00€
Belgique	45,00€
Espagne	150,00€
Thaïlande	120,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.)

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 3.

Répartition des effectifs par catégorie :

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1,00
Cadres et ingénieurs	1,83
Total	2,83

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;

les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres

En euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2025
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0

VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- ♦ Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0
Heures d'instances	444 Heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 444 heures.

VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2025 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- ♦ Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- ♦ Les missions sociales,
- ♦ Les frais de recherche de fonds,
- ♦ Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

**8.1.2.3. Frais de fonctionnement**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED JR 056 0 00000 000079	Fédération du MORBIHAN	2025	13/05/2026 17:42:27	
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	209 995	209 995	212 583	212 583
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	8 612	8 612	10 209	10 209
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	29 291	29 291
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	13 695		12 165	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	120 160		94 599	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	181 175		186 391	
3-SUBVENTIONS				
	57 036		73 320	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
	84 576	30 535	93 766	15 589
TOTAL	675 249	249 142	712 326	267 672
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	416 456	218 893	359 897	195 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	15 209	2 554	6 575	3 563
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	629	551	1 051	548
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	15 929	13 958	12 740	6 641
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 050	0	28 357	7 657
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-9	0	0	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
	103 504	0	95 560	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
	51 842	13 187	107 986	54 264
TOTAL	616 610	249 142	612 166	267 672
EXCEDENT OU DEFICIT				
	58 639	0	100 159	

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	1 060 914	1 060 914	792 757	792 757
- Prestations en nature	11 334	11 334	21 352	21 352
- Dons en nature	680 094	680 094	832 771	832 771
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	5 501		5 501	
- Dons en nature	169 279		190 413	
TOTAL	1 927 122	1 752 342	1 842 793	1 646 879
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 633 226	1 499 637	1 566 922	1 424 519
- Réalisées à l'étranger	36 560	31 435	27 627	22 268
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	28 796	24 760	56 808	45 789
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	228 541	196 509	191 436	154 303
TOTAL	1 927 122	1 752 342	1 842 793	1 646 879

FED JR 056 0 00000 000079		Fédération du MORBIHAN - 2025		13/05/2026 17:42:27	
CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	218 893	195 000	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres	2 554	3 563	- Dons manuels	209 995	212 583
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	551	548	- Mécénat	8 612	10 209
- Versements à un organisme central ou à d'autres	13 958	6 641	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	29 291
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	7 657			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	235 955	213 408	TOTAL DES RESSOURCES	218 607	252 084
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	13 187	54 264	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	30 535	15 589
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	249 142	267 672	TOTAL	249 142	267 672

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	1 499 637	1 424 519	- Bénévolat	1 060 914	792 757
- Réalisées à l'étranger	31 435	22 268	- Prestations en nature	11 334	21 352
			- Dons en nature	680 094	832 771
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	24 760	45 789			
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	196 509	154 303			
TOTAL	1 752 342	1 646 879	TOTAL	1 752 342	1 646 879

FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	86 192	47 517
(-) Utilisation	30 535	15 589
(+) Report	13 187	54 264
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	68 844	86 192

